La Libre Soc. de la Nouvelle-Orléans.
Succursale : 72 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
SAMEDI, 8 AOUT 1891.

PETITES ANNONCES.

FLAUBUNIEY & CO., Imprimeurs, n° 21 rue de l'Union entre Carondelet et St-Charles, Nouvelle-Orléans, Louisiane.

Etiquettes de Pharmacien imprimées et coupées depuis 25c. le mille. 72 mars—1 an

DEMANDES.

ON demande à louer une maison dans le 2me district de Royale à Esplanade et non plus loin que l'Esplanade. S'adresser P. O. Box 120. 6 août—

A VENDRE.

A VENDRE—Un wagon plein de beaux chevaux venant d'être reçus. Bas prix Voitre rapides. Transactions loyales. Ne vous y méprenez pas. Vous ferez de bons marchés à HILLEBOS. Exposition Boulevard. Terminus de la ligne des chars urbains Frytanze. 3 août—31

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Charles Mathe vs Thomas H. Evershed.

DEUXIEME COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans — No 14,651 — En vertu d'un bill de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Robt. H. Marr, Jr. juge de la dite Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, agissant comme juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai à la vente à l'encan public, au comptant, aux portes de la dite Cour de Cité, dans la Nouvelle-Orléans, entre Commune et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 5 septembre 1891, à midi, de la propriété et appartenances ci-après décrite, à savoir :

Tous les droits, titres, et intérêts du dit défendant dans et à la propriété ci après décrite, à savoir :

1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., dans le Deuxième District de cette ville, et le même que et désigné par le No 1 de la subdivision faite par Jos. Esplanade, le Chemin au Bayou et la rue Robertson, désigné par le No 1, et mesurant 24 pieds 2 pouces de face à la rue Claiborne, 55 pieds 8 pouces de profondeur par la ligne vers la rue Esplanade, 44 pieds 3 pouces sur la ligne vers le chemin du Bayou, contigu au No 2, et 46 pieds de largeur sur la ligne à l'arrière.

2° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent etc., dans le Deuxième District de cette ville, et le même que et désigné par le No 2 de la subdivision susdite, mesurant 24 pieds 2 pouces de face à la rue Claiborne sur 57 pieds 8 pouces de profondeur sur la ligne vers le Chemin du Bayou et 25 pieds 6 pouces de largeur dans le fond.

Acquis de la succession de Robert C. Ker, le 6 juillet 1869, par-devant Henry E. Ker, notaire, enregistré dans le C. O. B. 150, folio 953.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.

5 août—5 12 19 26—sep 2 5

AVIS DE SUCCESSION.

Albert Caumont vs. ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 21,497—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte annuel présenté par Albert Caumont, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément en dit compte.

Par ordre de la cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

7 août—7 12 16 —

Succession de Julius Lehman.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 33,550—Division C—Attendu que Gustave Lehman a présenté une pétition à la Cour : Ledit Gustave demandant à être nommé administrateur dans la succession de feu Julius Lehman, décédé intestat en cette ville, ont pour prétexte y demandé à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

5 août—5 10 14 E. A. LUMINAIS, Greffier.

Succession de Minerva Payne, femme décédée de Warren Payne.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No 32,536.—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en sont) pour lesquelles le compte final présenté par John H. Vinet, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément en dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

31 juil—31 août 5 9

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—No 33,514—Adolph Keller vs ses créanciers.—Ordre de Cour—Que la cession des propriétés du pétitionnaire Adolph Keller soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers ; et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et que cette réunion soit convoquée et tenue pardevant Morgan Gurley, notaire, à son bureau, No 7 rue du Camp, en cette ville, le VENDREDI, 28me jour d'août 1891 dans la soirée de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, dire un syndic, voter sur la demande du pétitionnaire pour une décharge et sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que toutes les autres procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et qu'un Cte. Prêt. avenir, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 24 juillet 1891.

(Signé) AJEH D. KING, Juge.

Pour copie conforme :

M. GUIRAUD, Député-Greffier.

26 juil—26 31 août 4

F. J. Kneringer vs ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 32,797—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par L. E. Grodé de ses opérations dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément en dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

7 août—7 12 16 —

Succession de Philip Greuling.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 32 836—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Marie Neuman, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément en dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

7 août—7 12 16 —

Succession de Julius Lehman.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 33,550—Division C—Attendu que Gustave Lehman a présenté une pétition à la Cour : Ledit Gustave demandant à être nommé administrateur dans la succession de feu Julius Lehman, décédé intestat en cette ville, ont pour prétexte y demandé à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

5 août—5 10 14 E. A. LUMINAIS, Greffier.

Succession de Minerva Payne, femme décédée de Warren Payne.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No 32,536.—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en sont) pour lesquelles le compte final présenté par John H. Vinet, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément en dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

31 juil—31 août 5 9

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 33,424.—Division D—H. Kern & Son vs leurs créanciers. — Ordre de Cour. — Qu'une réunion des créanciers de la pétitionnaire raison commerciale de H. Kern & Son, composée de Mme Kern et Emile Kern, soit convoquée et tenue pardevant A. de Lavillebeuvre, Esq., notaire à son bureau, No 23 rue du Camp, en cette ville, le SAMEDI, 15me jour d'août 1891, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer et déterminer sur l'application des dite pétitionnaires pour un syndic, voter sur la demande des pétitionnaire pour une décharge et sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et qu'entre l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et qu'un Cte. Prêt. avenir, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 24 juillet 1891.

(Signé) EJEH D. KING, Juge.

Pour copie conforme :

M. GUIRAUD, Député-Greffier.

26 juil—26 31 août 4

F. J. Kneringer vs ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 32,797—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par L. E. Grodé de ses opérations dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément en dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

7 août—7 12 16 —

Succession de Julius Lehman.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 33,550—Division C—Attendu que Gustave Lehman a présenté une pétition à la Cour : Ledit Gustave demandant à être nommé administrateur dans la succession de feu Julius Lehman, décédé intestat en cette ville, ont pour prétexte y demandé à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

5 août—5 10 14 E. A. LUMINAIS, Greffier.

Succession de Minerva Payne, femme décédée de Warren Payne.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No 32,536.—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en sont) pour lesquelles le compte final présenté par John H. Vinet, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément en dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

31 juil—31 août 5 9

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 33,424.—Division D—H. Kern & Son vs leurs créanciers. — Ordre de Cour. — Qu'une réunion des créanciers de la pétitionnaire raison commerciale de H. Kern & Son, composée de Mme Kern et Emile Kern, soit convoquée et tenue pardevant A. de Lavillebeuvre, Esq., notaire à son bureau, No 23 rue du Camp, en cette ville, le SAMEDI, 15me jour d'août 1891, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer et déterminer sur l'application des dite pétitionnaires pour un syndic, voter sur la demande des pétitionnaire pour une décharge et sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que toutes les autres procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et qu'un Cte. Prêt. avenir, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 24 juillet 1891.

(Signé) EJEH D. KING, Juge.

Pour copie conforme :

M. GUIRAUD, Député-Greffier.

26 juil—26 31 août 4

F. J. Kneringer vs ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 32,797—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par L. E. Grodé de ses opérations dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément en dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

7 août—7 12 16 —

Succession de Julius Lehman.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 33,550—Division C—Attendu que Gustave Lehman a présenté une pétition à la Cour : Ledit Gustave demandant à être nommé administrateur dans la succession de feu Julius Lehman, décédé intestat en cette ville, ont pour prétexte y demandé à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

5 août—5 10 14 E. A. LUMINAIS, Greffier.

Succession de Minerva Payne, femme décédée de Warren Payne.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No 32,536.—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en sont) pour lesquelles le compte final présenté par John H. Vinet, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément en dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

31 juil—31 août 5 9

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 33,424.—Division D—H. Kern & Son vs leurs créanciers. — Ordre de Cour. — Qu'une réunion des créanciers de la pétitionnaire raison commerciale de H. Kern & Son, composée de Mme Kern et Emile Kern, soit convoquée et tenue pardevant A. de Lavillebeuvre, Esq., notaire à son bureau, No 23 rue du Camp, en cette ville, le SAMEDI, 15me jour d'août 1891, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer et déterminer sur l'application des dite pétitionnaires pour un syndic, voter sur la demande des pétitionnaire pour une décharge et sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que toutes les autres procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et qu'un Cte. Prêt. avenir, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 24 juillet 1891.

(Signé) EJEH D. KING, Juge.

Pour copie conforme :

M. GUIRAUD, Député-Greffier.

26 juil—26 31 août 4

F. J. Kneringer vs ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 32,797—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par L. E. Grodé de ses opérations dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément en dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

7 août—7 12 16 —

Succession de Julius Lehman.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 33,550—Division C—Attendu que Gustave Lehman a présenté une pétition à la Cour : Ledit Gustave demandant à être nommé administrateur dans la succession de feu Julius Lehman, décédé intestat en cette ville, ont pour prétexte y demandé à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

5 août—5 10 14 E. A. LUMINAIS, Greffier.

Succession de Minerva Payne, femme décédée de Warren Payne.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No 32,536.—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en sont) pour lesquelles le compte final présenté par John H. Vinet, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément en dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

31 juil—31 août 5 9

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la